

<https://www.aefinfo.fr/depeche/689301>

✍ Elise Le Berre

🕒 4 min read

Retraites : une intersyndicale enseignante dépose un préavis de grève couvrant la période des épreuves

Dénonçant tout à la fois le "non-sens du calendrier pédagogique" du bac, et le recours du gouvernement au 49.3 pour faire passer son projet de réforme des retraites, une intersyndicale de l'Éducation nationale (FSU, CGT, FO, SUD) annonce le 17 mars 2023 avoir déposé un préavis de grève couvrant la période des épreuves de spécialité du bac, qui démarrent lundi. Elle appelle "tous les collègues à décider de la poursuite de l'action et à poursuivre la mobilisation pendant les épreuves de spécialités". Le MEN a prévu plusieurs mesures pour éviter des blocages.



Les épreuves de spécialité du baccalauréat ont lieu les 20, 21 et 22 mars 2023. Pexels

Après le recours du gouvernement à l'article 49.3 de la Constitution pour adopter sans vote son projet de réforme des retraites ([lire sur AEF info](#)), une intersyndicale (FSU, CGT, FO, SUD) (1) annonce avoir déposé un préavis de grève qui "couvre la période des épreuves de spécialité", les 20, 21 et 22 mars 2023, qui démarrent lundi après-midi.

Un appel à "poursuivre la mobilisation pendant les épreuves de spécialité"

"Au lieu de retirer leur projet, le président de la République et son gouvernement décident de passer en force en ayant recours au 49.3", dénoncent les syndicats dans un communiqué le 17 mars 2023. Ils appellent à "poursuivre la mobilisation et à des rassemblements syndicaux de proximité ce week-end et à une nouvelle grande journée de grèves et manifestations le jeudi 23 mars prochain".

L'intersyndicale regrette aussi le "non-sens pédagogique" que représente le calendrier des épreuves de spécialité du bac, qui "arrivent bien trop tôt", alors qu'elle avait demandé le report des épreuves au mois de juin, et annonce avoir déposé un préavis de grève qui couvre la période des épreuves de spécialités, prévues du 20 au 22 mars.

"Dans l'hypothèse où le gouvernement n'aurait pas retiré son projet de réforme des retraites, elle appelle tous les collègues à décider de la poursuite de l'action et à poursuivre la mobilisation pendant les épreuves de spécialité y compris par la grève des surveillances, là où cela est possible".

Par exemple, au lycée Robert Doisneau de Vaulx-en-Velin (69), les personnels annoncent "se mettre en grève les lundi 20 et mardi 21 mars, jours de passage des épreuves de spécialité du baccalauréat". "Nous avons décidé de ne pas assurer les surveillances prévues ces deux journées", est-il précisé dans le communiqué.

Au lycée Honoré de Balzac de Mitry-Mory (77), 21 enseignants appellent à la grève le lundi 20 mars, et rappellent que, "dans l'éducation nationale, nos syndicats appellent à ne pas relâcher la pression, y compris pendant les épreuves de spécialités du baccalauréat". Des enseignants du lycée Jean Hyppolite de Jonzac (17) ont également voté la grève le jour des épreuves.

correcteurs, aménagements en cas de retard... les mesures prises par le MENJ

Pour "permettre le déroulement des épreuves dans les meilleures conditions", le MEN prévoit plusieurs mesures :

- des surveillants supplémentaires sont mobilisés,
- en cas de retard des candidats dû à des grèves de transports, des aménagements du temps d'épreuve seront organisés afin qu'ils puissent bénéficier de toute la durée prévue des épreuves,
- en cas de difficultés, les dispositions nécessaires seront prises pour permettre l'accès des candidats aux centres d'examen en lien avec les préfetures de département,
- les opérations de correction des copies, toutes numérisées, bénéficieront d'un suivi tout au long du processus de correction,
- la mission de pilotage des examens sera mobilisée en permanence durant toute la durée des examens.

Generated with Reader Mode